

# COMMUNE DE DOMANCY

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Dans le cadre de l’enquête publique relative à la révision générale n°2 du PLU et aux zonages assainissement volets eaux pluviales et eaux usées ; je soussigné, Serge REVENAZ, Maire de la commune de Domancy, certifie avoir affiché le **18 décembre 2020** :

- L’avis d’enquête publique en format A3 sur fond jaune, aux lieux habituels d’affichage dans les hameaux de la commune ;
- L’avis d’enquête publique en format A2 sur fond jaune, aux portes de la mairie et à l’école primaire les Gypaètes ;
- L’arrêté d’enquête publique URB2020077 du 11 décembre 2020 à la porte de la mairie ;

Ces documents ont été mis à la disposition de toute personne intéressée et ont été affichés au moins 15 jours avant le début de l’enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, soit du **04 janvier 2021 au 05 février 2021**.

En foi de quoi nous avons délivré le présent certificat pour valoir ce que de droit.

Fait à Domancy, le 18/12/2020

Monsieur Serge REVENAZ,

Maire de Domancy.

